



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/228/Add.1
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième et unième session
Point 44 de l'ordre du jour provisoire*

MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

Estimations des ressources nécessaires

Rapport du Secrétaire général

Additif

RÉSUMÉ

Le présent document a été établi par la Commission économique pour l'Afrique conformément à la résolution 50/160 A du 22 décembre 1995 de l'Assemblée générale et contient des estimations des ressources, de toutes origines, nécessaires à la mise en oeuvre intégrale du nouvel Ordre du jour, ainsi qu'une évaluation du montant des ressources effectivement mobilisées pour la période 1992-1995.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 4 | 3 |
| II. RESSOURCES FINANCIÈRES REQUISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR | 5 - 11 | 3 |
| A. Ressources intérieures | 5 - 7 | 3 |
| B. Le problème du surendettement | 8 | 4 |
| C. Aide extérieure | 9 - 11 | 4 |

* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| III. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DURANT LA PÉRIODE 1992-1995 . . . | 12 - 48 | 5 |
| A. Création et mobilisation de ressources financières intérieures | 12 - 18 | 5 |
| B. Évolution de l'investissement étranger direct dans la région | 19 - 24 | 8 |
| C. Structure et traitement de la dette | 25 - 37 | 10 |
| D. Évolution de l'aide publique au développement . . . | 38 - 48 | 15 |
| IV. CONCLUSIONS | 49 - 53 | 18 |

I. INTRODUCTION

1. Au début des années 90, la plupart des pays d'Afrique continuaient de souffrir de faiblesses structurelles et la crise économique qui frappait la région n'avait rien perdu de son acuité. Aucune amélioration n'apparaissait dans les conditions socio-économiques et le niveau de vie général des Africains; au contraire, la situation empirait. Face à cette sombre perspective, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, a adopté le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

2. Le nouvel Ordre du jour définissait les objectifs visés, dont la réalisation reposait sur les principes d'une responsabilité partagée et d'un partenariat global entre l'Afrique et l'ensemble de la communauté internationale; ces objectifs étaient notamment les suivants :

a) Un taux de croissance du produit national brut d'au moins 6 % par an en termes réels, afin de doubler le revenu moyen par habitant dans les pays d'Afrique et de donner à l'Afrique le dynamisme économique nécessaire à la lutte pour la réduction de la pauvreté au cours des 20 à 25 prochaines années;

b) Un volume d'aide publique au développement de 30 milliards de dollars des États-Unis en 1992, progressant de 4 % par an en moyenne pendant toute la période du programme;

c) L'établissement d'un plafond limitant les paiements au titre du service de la dette à 9 milliards de dollars par an (en dollars de 1992).

3. Les chiffres mentionnés dans les études précédentes de la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'apport de ressources extérieures nécessaire pour le redressement économique de l'Afrique jusqu'à l'an 2000 se situaient dans une fourchette de 50 à 60 milliards de dollars par an (en dollars de 1992), ce montant comprenant les apports d'aide publique, les prêts, l'investissement étranger direct et les mesures d'allégement et de remise de dette.

4. À mi-parcours, il serait difficile de dire exactement dans quelle mesure les divers objectifs fixés dans le nouvel Ordre du jour ont été atteints. Néanmoins, une analyse comparative des engagements financiers annoncés et des ressources effectivement mobilisées dans la période 1992-1995 peut donner une idée du niveau de la participation et de la contribution des pays d'Afrique et de la communauté internationale à l'effort entrepris pour le redressement économique et le développement durable.

II. RESSOURCES FINANCIÈRES REQUISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR

A. Ressources intérieures

5. Les efforts entrepris par les pays d'Afrique au cours de la dernière décennie pour mobiliser des ressources financières et les mettre au service du développement économique se sont heurtés à de nombreux obstacles. En raison

surtout de leurs faibles taux d'épargne, tant publique que privée, du manque de compétitivité dans le commerce international et de politiques économiques parfois mal adaptées, ces pays ne sont pas parvenus à mobiliser, entre 1986 et 1991, l'apport total de 82,5 milliards de dollars attendu des États Membres pour financer la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

6. Afin de surmonter ces difficultés, les pays africains se sont engagés à mettre en oeuvre diverses mesures dans le cadre de stratégies et de politiques de développement à moyen ou long terme. En particulier, des mesures ont été prises pour accroître le niveau de l'épargne; elles comprennent :

a) l'application de taux d'intérêt positifs et des programmes de stabilisation mieux conçus; b) des méthodes plus rigoureuses de contrôle des dépenses publiques afin de dégager des économies dans le secteur public; c) la mise en place de plans d'épargne à long terme à taux d'intérêt élevés; et d) des modalités et des régimes plus efficaces de dépôts bancaires, la restructuration des principaux systèmes bancaires, et des mesures destinées à encourager un plus large recours aux systèmes de "tontine" (mécanismes d'épargne, en usage dans certains pays, qui opèrent en dehors du système bancaire et financier de type classique).

7. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations erratiques des cours des produits de base et d'améliorer les conditions sur les marchés internationaux des produits d'exportation, les mesures proposées mettaient l'accent sur : a) la diversification des produits; b) le renforcement des échanges intra-africains; c) la reconduction des mécanismes existants de stabilisation des recettes d'exportation, notamment le système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) et le système de stabilisation des recettes d'exportation dans le secteur minier (SYSMIN) qui fonctionnent dans le cadre de la Convention entre la Communauté européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et le Mécanisme de financement compensatoire (MFC) du FMI.

B. Le problème du surendettement

8. Les dirigeants des pays d'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble sont fermement convaincus de l'urgente nécessité de stratégies plus novatrices pour ramener à des niveaux raisonnables l'endettement du continent africain. En conséquence, comme il est suggéré dans le nouvel Ordre du jour, il faudrait intensifier et affiner les mesures prises pour maintenir le service de la dette dans des limites raisonnables, ce qui correspond à un plafond de 9 milliards de dollars par an pour la région.

C. Aide extérieure

9. La communauté internationale a reconnu que les pays d'Afrique sont en transition et s'est engagée à soutenir ce processus. L'appui international en faveur des objectifs du nouvel Ordre du jour est l'expression concrète de cet engagement. Cependant, les contraintes budgétaires que connaissent certains pays développés, le processus de clarification des finalités de l'aide étrangère, la nouvelle conditionnalité à laquelle est subordonnée l'octroi de l'aide extérieure, les difficultés des pays donateurs de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le démembrement du Comité d'assistance

économique et monétaire et la concurrence de plus en plus vive entre les régions cherchant à bénéficier des programmes d'aide, tous ces facteurs font que la réalisation de l'objectif d'un apport d'aide publique au développement de 30 milliards de dollars pour l'Afrique à compter de 1992, et d'une croissance annuelle de ces ressources de 4 %, représente un formidable défi.

10. L'aide multilatérale, financée essentiellement au moyen de fonds et de contributions gérés par des organismes internationaux et régionaux de coopération et de développement, provient surtout du Fonds européen de développement (FED), de la Banque africaine de développement, du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Ces dernières ont pleinement appuyé les principes énoncés par le Comité de l'aide au développement (CAD) et ont en outre souligné la nécessité de réduire le rôle de l'État, notamment dans les entreprises publiques, et la participation du secteur public à pratiquement tous les secteurs économiques des pays concernés (opérations de change, éducation, urbanisme, infrastructures, et autres aspects de l'activité socio-économique) et de laisser davantage de liberté aux forces du marché pour faire de la croissance économique une réalité.

11. Le Groupe de la Banque africaine de développement, dans son programme d'opérations pour les années 90, rendu public en 1991, a exposé les grandes lignes de l'action envisagée pour la promotion de la croissance économique et du développement durable en Afrique. Tablant sur des dépenses d'un montant estimé à 3 milliards de dollars par an en moyenne pendant toute la décennie 90, la Banque privilégie les programmes et projets pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et à la valorisation du capital humain grâce à des investissements dans l'économie rurale, l'éducation et la santé. De plus, les orientations retenues traduisent une ferme volonté de promouvoir le développement du secteur privé et l'intégration économique régionale.

III. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DURANT LA PÉRIODE 1992-1995

A. Création et mobilisation de ressources financières intérieures

12. Des signes de reprise sont apparus en Afrique au cours des deux dernières années, mais la croissance a été évidemment freinée par l'absence d'un environnement stable de nature à favoriser l'application de programmes de politique économique, et aussi par des taux d'inflation élevés et des déficits budgétaires aigus qui ont absorbé une part excessive de l'épargne nationale disponible, réduisant d'autant les ressources susceptibles d'être affectées à l'investissement. Les tendances de l'épargne et les taux d'investissement, comme le montrent les résultats des réformes économiques entreprises dans les pays d'Afrique, ont été relativement stables au cours de la période 1990-1995 (voir tableau 1).

13. Les taux d'épargne sont tombés de 19 % du produit intérieur brut en 1991 à 18,1 % en 1995. Au cours de la même période, le taux d'investissement est passé de 21,2 à 22,4 % du produit intérieur brut. Bien que l'investissement total ait atteint 95 milliards de dollars en 1990, il est resté en deça du taux de 25 % qui représente le minimum jugé indispensable pour assurer la croissance

/...

économique de l'Afrique et une amélioration soutenue du niveau de vie par habitant. Cette relative stabilité s'explique par divers changements intervenus dans les politiques appliquées pour la mobilisation et l'allocation des ressources, par les secteurs public et privé dans presque tous les pays de l'Afrique subsaharienne et dans les pays de la Communauté financière africaine (CFA).

Tableau 1

Origine et utilisation de l'épargne (en pourcentage du produit intérieur brut)

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|
| Monde | | | | | | |
| Épargne | 23,0 | 22,6 | 22,0 | 22,0 | 22,9 | 23,4 |
| Investissement | 23,8 | 23,5 | 23,3 | 23,3 | 23,7 | 24,0 |
| Pays en développement | | | | | | |
| Épargne | 25,3 | 24,4 | 25,1 | 25,8 | 27,4 | 27,9 |
| Investissement | 25,8 | 26,1 | 26,9 | 28,5 | 28,6 | 29,0 |
| Afrique | | | | | | |
| Épargne | 18,6 | 19,0 | 16,7 | 15,1 | 17,4 | 18,1 |
| Investissement | 19,3 | 21,2 | 20,9 | 19,6 | 21,1 | 22,4 |

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, 1996.

14. Au début des années 90, plusieurs pays africains ont tenté de maîtriser leur déficit budgétaire en prenant des mesures rigoureuses. C'est ainsi que le déficit de l'Afrique subsaharienne a été ramené, en moyenne, de 10,6 % du produit intérieur brut en 1989 à 6,5 % du produit intérieur brut en 1994¹. Contrairement à ce qu'impliquaient les objectifs du développement et du redressement économiques, la réduction du déficit budgétaire a été le résultat de coupes radicales dans le budget d'équipement qui ne représentait que 25 % du total des dépenses publiques en 1994, contre 46 % en 1990. De très fortes compressions de dépenses ont également eu lieu dans les secteurs sociaux (santé et éducation). Malgré la réduction des déficits budgétaires en pourcentage du produit intérieur brut, l'épargne publique n'a pas progressé. En fait, l'épargne publique a été au contraire en net recul dans les pays de l'Afrique subsaharienne, puisqu'elle est tombée de 2,6 % du produit intérieur brut à la fin de 1990 à 1,2 % du produit intérieur brut à la fin de 1993.

15. La contraction de l'épargne publique a été compensée par l'épargne privée dont la progression a été plus rapide que la baisse de l'épargne publique. L'investissement a été maintenu dans les limites voulues (en pourcentage du PIB) grâce à l'introduction d'un système d'incitations et à l'application de réformes fiscales comportant des exonérations pour les secteurs productifs et les nouveaux investissements. En 1992, la Côte d'Ivoire a mis au point un programme de réformes de la fiscalité visant à éliminer les obstacles fiscaux au développement économique. Le Botswana, le Kenya, Maurice et la Tanzanie ont mis en route des réformes fiscales destinées à améliorer le contrôle financier et la coordination financière dans le secteur privé et à stimuler et mobiliser l'épargne intérieure².

16. L'état précaire du secteur financier des pays d'Afrique ne lui a pas permis de remplir de manière satisfaisante sa fonction cruciale de mobilisation de l'épargne et d'allocation des ressources financières. Un secteur financier fonctionnant bien peut contribuer à une meilleure allocation des ressources réelles³. Dans plusieurs pays, le secteur financier et la législation financière en vigueur ont été restructurés et améliorés afin de renforcer la confiance des investisseurs dans le processus d'intermédiation financière. De nombreux programmes de réforme spécialement axés sur le secteur bancaire ont été mis en route. Les moyens utilisés vont d'un allègement des mesures de discrimination financière (grâce à l'alignement des taux d'intérêt sur les niveaux d'équilibre du marché et à un moindre recours à des politiques de crédit sélectives), à la restructuration et à la recapitalisation des institutions en difficulté, en passant par le renforcement des institutions financières appropriées dans les zones isolées de l'intérieur, et la création de nouveaux instruments financiers.

17. Outre l'épargne, ce sont les recettes tirées du commerce extérieur qui alimentent les ressources intérieures d'un pays. Les tendances du commerce international sont aujourd'hui d'une importance cruciale pour les pays africains. Il est très inquiétant de voir que l'Afrique a un rôle de plus en plus marginal dans les échanges internationaux. Au début des années 90, les exportations en provenance d'Afrique ne représentaient que 2 ou 3 % du volume total du commerce international. À l'exception d'un petit nombre de pays exportateurs de pétrole, la plupart des pays d'Afrique qui exportaient surtout des produits agricoles et des ressources minérales ont subi une grave dégradation de leurs termes de l'échange. Les exportations en provenance d'Afrique n'ont pas réussi à prendre pied sur des marchés potentiels en raison des obstacles érigés sur leur chemin. De nombreux produits ont souffert et continuent de souffrir de l'impact négatif des politiques agricoles pratiquées par les pays industrialisés, qui se traduisent par des pressions à la baisse sur les cours mondiaux des produits vivriers.

18. La balance commerciale s'est fortement dégradée, passant d'un excédent de 4,2 milliards de dollars en 1990 à un solde négatif de 8,2 milliards de dollars en 1994 (tableau 2). Comme il est souligné à la section I ci-dessus, la perte de ressources subie ces dernières années est due à des phénomènes qui sont en contradiction avec certains des engagements énoncés dans le nouvel ordre du jour. Il y a à cela plusieurs raisons :

a) Les pays d'Afrique et les pays en développement en général ont encore peu de prise sur les cours des produits de base;

b) Malgré les efforts faits pour investir dans les différents mécanismes de stabilisation des prix, y compris dans les accords assortis de contingents de production, il n'a pas été possible d'éviter une dégradation des termes de l'échange;

c) Le système des contingents, appliqué pour déterminer l'accès aux marchés des pays industrialisés, reste en place.

Tableau 2

Indicateurs du commerce des pays africains, 1990-1995

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|-------|------|------|------|------|-------|
| Termes de l'échange | | | | | | |
| Indice | +7,3 | -9,2 | -4,1 | -5,0 | +0,5 | +1,5 |
| (1990 = 100) | 100,0 | 90,8 | 87,1 | 82,7 | 83,0 | 86,0 |
| Exportations (en milliards de dollars) | 94,9 | 96,5 | 94,2 | 87,9 | 89,6 | 97,9 |
| Importations (en milliards de dollars) | 90,7 | 91,7 | 96,5 | 93,5 | 97,8 | 108,9 |
| Balance commerciale (en milliards de dollars) | 4,2 | 4,8 | -2,3 | -5,6 | -8,2 | -11,0 |

Source : CEA, Division de la recherche et de la planification socio-économiques.

B. Évolution de l'investissement étranger direct dans la région⁴

19. L'investissement étranger direct est un important facteur de développement, car il s'accompagne d'un transfert de technologie et de compétences qui ne se trouvent pas facilement dans les pays en développement. Depuis 10 ans, les apports d'investissements étrangers directs ont connu une augmentation spectaculaire partout dans le monde, sauf en Afrique.

20. Depuis le début des années 90, moins de 2 % du total mondial des investissements étrangers directs sont allés à l'Afrique (voir tableau 3). Ces apports sont situés autour de 3 milliards de dollars des États-Unis par an. En valeur absolue, c'est un volume comparable à celui de 1985, année où l'Afrique a commencé à émerger de la crise. L'investissement étranger direct à destination de l'Afrique s'est essentiellement concentré sur l'industrie pétrolière qui offrait les taux de rentabilité les plus élevés, malgré l'instabilité politique, les crises et les conflits dans des pays comme l'Angola. Le Nigéria et l'Égypte ont drainé à eux seuls près des trois quarts des flux d'investissements étrangers directs à destination des pays producteurs de pétrole, soit 40 % du volume total de ce type d'investissement.

21. La concentration de l'investissement étranger direct dans les pays pétroliers ne devrait pas faire oublier que des pays comme la Côte d'Ivoire, le Maroc, la Namibie et le Swaziland sont parvenus à attirer une part appréciable des investissements de ce type depuis 1991. D'autres pays comme le Bénin, l'Éthiopie et le Sénégal, où l'investissement étranger direct avait fortement reculé au cours de la précédente décennie, ont réussi à arrêter et même à inverser cette tendance, grâce aux réformes entreprises et à des perspectives économiques encourageantes. L'Angola, la Jamahiriya arabe libyenne et le Maroc sont au nombre des pays qui ont récemment enregistré une nette progression de l'investissement étranger direct et les taux de croissance les plus dynamiques du produit intérieur brut. Le réajustement monétaire opéré dans les pays de la zone de la Communauté financière africaine (zone CFA) n'a guère contribué à attirer davantage d'investissements étrangers directs que les années précédentes, même si les conditions requises étaient réunies.

22. Le bilan de l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés est aujourd'hui très préoccupant. Les redoutables problèmes économiques

que connaissent ces pays, en particulier des problèmes d'endettement aigus, l'étroitesse du marché intérieur et le mauvais état des infrastructures sont autant de facteurs qui découragent l'investisseur étranger. De plus, une forte proportion du faible volume des investissements étrangers directs effectués en Afrique a été canalisée par un petit nombre de pays, notamment la Zambie.

23. À part le secteur pétrolier, les investissements étrangers directs en Afrique ont privilégié les secteurs miniers et l'industrie. À cet égard, les gouvernements africains ont entrepris de vigoureux efforts pour rationaliser la législation minière, adopter de nouveaux régimes fiscaux et privatiser les entreprises d'État. Par exemple, l'Ashanti Goldfields Corporation, au Ghana, a été privatisée en 1994 et des opérations analogues sont en cours pour la ZCCM en Zambie. Afin de maintenir les flux d'investissements étrangers directs dans le secteur industriel et d'éviter des phénomènes de désinvestissement, comme ceux que l'on a observés au Nigéria en 1993, les stratégies et les politiques industrielles ont été redéfinies selon de nouvelles orientations. C'est ainsi qu'une législation simplifiée a été adoptée dans le domaine de l'investissement et que les monnaies sont passées à la convertibilité.

24. En dépit de tous ces efforts, la marginalisation de l'Afrique dans le domaine de l'investissement étranger direct est comparable à sa marginalisation dans le commerce mondial (voir tableau 3). Cette situation est particulièrement préoccupante, étant donné que l'investissement étranger direct peut représenter une part considérable de l'investissement privé en Afrique (en raison de faibles taux d'épargne et d'investissement) et apporte à l'Afrique les compétences techniques et les technologies qui lui font défaut.

Tableau 3

L'investissement étranger direct en Afrique, 1981-1994

(En milliards de dollars des États-Unis et en pourcentage)

| | Moyenne annuelle | | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | Total 1991-1994 |
|---|------------------|-----------|-------|-------|-------|-------|--------------------|
| | 1981-1985 | 1986-1990 | | | | | |
| Monde | 57,2 | 158,1 | 162,3 | 163,4 | 184,5 | 204,0 | 714,2 |
| Pays en développement | 19,4 | 26,1 | 40,3 | 53,2 | 71,8 | 83,6 | 248,9 |
| Afrique | 1,7 | 2,8 | 2,8 | 3,3 | 2,9 | 3,5 | 12,5 |
| Part de l'Afrique en pourcentage | | | | | | | |
| Dans le total mondial | 2,9 | 1,8 | 1,7 | 2,0 | 1,6 | 1,7 | 1,8 |
| Dans le total pour les pays en développement | 8,6 | 10,8 | 7,0 | 6,1 | 4,1 | 4,2 | 5,0 |
| Afrique | | | | | | | |
| Pays exportateurs de pétrole | 1,4 | 2,0 | 1,8 | 2,3 | 1,8 | 2,3 | 8,2 |
| Part en pourcentage | 83,7 | 72,2 | 65,0 | 69,6 | 62,5 | 66,1 | 65,6 |
| Autres pays | 0,3 | 0,8 | 1,0 | 1,0 | 1,1 | 1,2 | 4,3 |
| Part en pourcentage | 16,3 | 27,8 | 35,0 | 30,4 | 37,1 | 33,9 | 34,4 |

Source : CNUCED, 1995.

C. Structure et traitement de la dette

25. le surendettement est resté l'un des principaux obstacles à la reprise économique et à une croissance durable en Afrique. Alors que d'autres régions fortement endettées, telle l'Amérique latine, sont sorties progressivement de la crise, l'Afrique continue de ployer sous l'écrasant fardeau de sa dette extérieure. Celle-ci a beau être, en valeur absolue, la plus faible de celles de toutes les régions en développement, elle représente néanmoins la charge la plus lourde si l'on raisonne par habitant et si l'on tient compte de la capacité des pays à en assurer le service. Son augmentation régulière, qui s'est accélérée ces dernières années, ne correspond pas à un gonflement du passif dû à de nouveaux investissements ou à l'encaissement de nouveaux subsides à rembourser ultérieurement : elle résulte de l'accumulation d'arriérés et des consolidations effectuées aux taux du marché monétaire, la plupart des pays d'Afrique étant dans l'impossibilité de rembourser ce qu'ils doivent.

26. Depuis plusieurs années, les pays d'Afrique et la communauté internationale s'accordent à reconnaître qu'il faut s'efforcer de réduire la charge de la dette de l'Afrique, de sorte que des ressources puissent être dégagées aux fins du développement et que le continent puisse retrouver une croissance durable. Les initiatives suivantes ont été prises dans ce sens : a) des programmes relatifs à la dette bilatérale, à savoir les conditions de Toronto, les conditions améliorées de Toronto, l'initiative de la Trinité-et-Tobago et les conditions de Naples, toutes adoptées dans le cadre du Club de Paris, et les plans de la Baule et de Libreville, appliqués par la France aux pays francophones d'Afrique; b) des programmes d'allégement des dettes bilatérale et multilatérale (les plans Brady et Baker); c) des mesures de restructuration de la dette privée faisant appel aux mécanismes du marché, à savoir ventes de créances avec décote, échanges de créances, remises de dettes avec contrepartie, et conversion des créances en actions ou en obligations négociables au sein du Club de Londres.

27. Ces initiatives, prises depuis le début des années 90, n'ont eu que des effets limités, d'une part parce qu'elles sont sans commune mesure avec l'ampleur et la gravité du problème et, d'autre part, parce que la répartition de la dette entre ses trois grandes composantes s'est modifiée : la dette bilatérale, qui demeure l'élément principal de la dette extérieure, augmente constamment; la dette privée, dont le plus gros concerne l'Afrique du Nord, a, globalement, légèrement diminué; la dette multilatérale, dont la croissance constante compense le recul de la dette privée, représente une part de plus en plus considérable de l'encours.

28. Le problème du traitement de la dette bilatérale a conduit à l'adoption progressive des initiatives du Club de Paris, dont l'application est fondée sur la répartition des États entre pays à revenu intermédiaire, pays peu endettés et pays fortement endettés. Certains pays ont bénéficié des conditions de Toronto ou des conditions améliorées de Toronto, ce qui fait que le Club de Paris se charge désormais d'offrir une assistance financière que seuls les organismes de coopération fournissaient auparavant. En 1993, le Bénin, le Burkina Faso et le Mozambique sont parvenus à rééchelonner et à réaménager leur dette dans le cadre des conditions améliorées de Toronto. D'autres pays ont bénéficié des conditions de Houston, de l'initiative de la Trinité-et-Tobago ou, à partir du

début 1995, des conditions de Naples, grâce auxquelles les pays les plus endettés se voient accorder des facilités supplémentaires.

29. Toutes ces initiatives ont momentanément, mais non définitivement, soulagé les pays d'Afrique du poids de leur dette bilatérale, qui a continué de s'accroître fortement et qui a été encore alourdie par l'accumulation d'énormes arriérés enregistrés dans le service de la dette. Le système du Club de Paris a été modifié à plusieurs reprises de sorte à assouplir de plus en plus les conditions de remboursement de la dette publique bilatérale. L'encours de la dette de l'Afrique n'en cesse pas moins d'augmenter, en raison notamment du fardeau que représente le paiement des intérêts⁵.

30. Les pays créanciers qui font partie du Club de Paris ont, à titre individuel et unilatéral, adopté des plans de réduction de la dette bilatérale de certains pays du continent. Les pays scandinaves ont été parmi les premiers à le faire, suivis de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Japon et des États-Unis. À l'issue du sommet franco-africain tenu à Libreville en octobre 1992, la France a créé à l'intention de quatre pays à revenu moyen de la zone CFA – Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon – un fonds de conversion de la dette publique d'un montant de 830 millions de dollars. L'idée est d'offrir une formule d'allègement où les montants dégagés par annulation d'une partie de la dette publique du pays soient consacrés à l'exécution de projets de développement. Cette initiative "novatrice" s'inscrit dans une perspective à long terme dans la mesure où elle s'applique non seulement au principal mais aussi aux intérêts de la dette. En 1994, les États-Unis (qui participaient pour la première fois au Club de Paris) ont proposé d'annuler la moitié de la dette des 18 pays les plus pauvres d'Afrique, soit 228 millions de dollars, en appliquant à ces pays les conditions améliorées de Toronto.

31. Les augmentations successives de l'encours de la dette survenues ces 10 dernières années ont porté atteinte à la solvabilité des pays d'Afrique et fait qu'il leur est difficile d'attirer de nouveaux investissements provenant de sources autres que les institutions multilatérales. Par voie de conséquence, la part du service de la dette due à ces institutions (FMI, Banque mondiale et Banque africaine de développement) a augmenté proportionnellement. Les montants dus au titre du service de la dette multilatérale (qui augmentent rapidement), dépassent depuis longtemps la capacité de paiement de la plupart des pays d'Afrique, et les arriérés continuent de s'accumuler. Le fait que l'on recherche activement des solutions prouve que la gravité du problème n'est pas méconnue.

32. Dans le cadre du programme "Cinquième dimension", la Banque mondiale a mis en place un mécanisme de refinancement du service de la dette fondé sur l'octroi de ressources de l'Association internationale de développement (IDA) aux pays fortement endettés à faible revenu. En outre, dans le cadre du fonds de désendettement de l'IDA, créé en 1989, de nombreuses opérations ont été menées à bien, sur une période de quatre ans, pour annuler les dettes des pays africains les plus pauvres. Des dettes d'un montant total de 385 millions de dollars ont ainsi pu être amorties, avec une décote moyenne de 86 % par rapport à leur valeur nominale, pour le Niger et le Mozambique en 1992 et pour l'Ouganda en 1993 (voir tableau 4). De semblables opérations de vente de créances avec

décote, préparées en 1994, ont été lancées pour l'Éthiopie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Le système d'accumulation des droits de tirage spéciaux (DTS) mis en place par le FMI témoigne également de la gravité du surendettement multilatéral, de même que les discussions en cours à la Banque africaine de développement, qui visent à instituer soit un programme "Cinquième dimension", soit un mécanisme permettant de résoudre le problème critique des arriérés.

Tableau 4

Fonds de désendettement réservé aux pays membres de l'IDA

(En millions de dollars des États-Unis)

| Pays et année de l'accord | Montant annulé (principal) | Prix de rachat, en pourcentage de la valeur nominale | Coût | Contribution de la Banque mondiale | Pays ayant accordé un prêt à des conditions de faveur |
|---------------------------|----------------------------|--|------|------------------------------------|---|
| Niger (1991) | 107 | 18 | 19,3 | 8,42 | France Suisse |
| Mozambique (1991) | 124 | 10 | 13,4 | 5,91 | France Pays-Bas Suisse Suède |
| Ouganda (1993) | 153 | 12 | 18,4 | 9,93 | Allemagne CEE Pays-Bas Suède |

Source : Données de la Banque mondiale.

33. Globalement, les résultats de ces quatre dernières années ne sont pas à la hauteur des espérances pour ce qui est du rééchelonnement de la dette à l'égard des institutions multilatérales. L'instabilité politique et économique a empêché de nombreux pays d'Afrique, en particulier d'Afrique subsaharienne, d'appliquer les réformes qui s'imposent et de s'attaquer aux problèmes que pose leur dette – ce qui a été défavorable à la tenue de négociations avec les institutions issues des Accords de Bretton Woods et a donc souvent fait obstacle à la conclusion d'accords de rééchelonnement de la dette.

34. La dette commerciale représente une part relativement modeste de l'encours total de la dette de l'Afrique. Ces dernières années, les banques commerciales n'ont pratiquement accordé aucun prêt aux pays endettés d'Afrique. L'application du Plan Brady, qui a permis de réduire la dette des principaux pays débiteurs d'Amérique latine, rencontre de sérieux obstacles en Afrique. Parmi les pays du continent, seul le Nigéria, redevable d'une lourde dette commerciale, a pu en bénéficier sous les auspices du Club de Londres. Le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et la Zambie sont parvenus à résorber une grande partie de leur dette commerciale

grâce à d'autres mécanismes de désendettement (rachat avec décote, conversion en valeurs mobilières à faible taux d'intérêt, restructuration) proposés par le Club de Londres aux pays lourdement endettés.

35. Malgré les multiples efforts déployés tant par la communauté internationale (qui a mis sur pied de nouvelles initiatives pour le rééchelonnement de la dette) que par les pays d'Afrique eux-mêmes (qui ont accepté les contraintes économiques auxquelles sont subordonnés les rééchelonnements), les principaux indicateurs de la dette extérieure ne font apparaître aucune amélioration sensible (voir tableau 5). L'encours de la dette a continué d'augmenter, dépassant les 310 milliards de dollars (soit 71,6 % du PIB de l'Afrique) en 1994, contre 300 milliards (soit 67,1 % du PIB) en 1991. L'endettement est devenu trop lourd et le service de la dette absorbe une part trop importante des maigres revenus tirés des exportations, dont ils représentent environ le cinquième.

36. Sous ces données globales se cachent des situations qui diffèrent d'un groupe de pays à l'autre. Les pays les moins avancés, qui ont fait l'objet de plus d'attention et ont bénéficié d'un traitement spécial, continuent néanmoins de souffrir autant que les autres (sinon plus, à endettement égal). La situation des pays africains à revenu intermédiaire aurait pu, compte tenu de leur potentiel, s'améliorer considérablement – mais elle n'a pas évolué, car la communauté internationale a eu le tort de ne pas la prendre suffisamment en considération lors de la mise au point des programmes de gestion de la dette. La dévaluation de janvier 1994 a mis les pays de la zone CFA dans une position plus critique encore, la charge de leur dette ayant considérablement augmenté en monnaie locale. Le fardeau est cependant resté supportable, grâce à une augmentation substantielle (mais provisoire) des dons et des facilités accordés sur les plans bilatéral et multilatéral.

37. Le montant représenté par le service de la dette s'est stabilisé, mais il a atteint 28 milliards de dollars en moyenne sur les quatre dernières années; il dépasse donc largement l'objectif annuel de 9 milliards de dollars recommandé dans le nouvel ordre du jour. Les stratégies appliquées jusqu'à présent avec plus ou moins de succès reposent surtout sur des opérations de rééchelonnement (qui ont pour effet d'augmenter l'encours de la dette) et sur des remises de dette limitées. Elles n'ont pas véritablement permis de rendre disponibles les maigres ressources qui proviennent encore de l'aide publique au développement, ni de les injecter dans l'économie des pays concernés.

Tableau 5

Dette extérieure et service de la dette de l'Afrique

(En milliards de dollars des États-Unis)

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| <u>Total de la dette extérieure</u> | | | | | |
| Ensemble de l'Afrique | 299,9 | 297,3 | 301,7 | 312,2 | 322,4 |
| Afrique du Nord ^a | 119,5 | 118,0 | 117,9 | 118,5 | 121,9 |
| Afrique sub-saharienne ^b | 163,3 | 162,9 | 169,0 | 177,1 | 182,5 |
| Afrique du Sud | 17,1 | 16,4 | 14,8 | 16,6 | 18,0 |
| <u>Montants réglés au titre du service de la dette</u> | | | | | |
| Ensemble de l'Afrique | 29,7 | 29,0 | 28,3 | 26,3 | 19,0 |
| Afrique du Nord | 15,8 | 16,1 | 16,3 | 16,5 | 9,1 |
| Afrique sub-saharienne ^b | 10,2 | 8,6 | 7,4 | 8,2 | 9,9 |
| Afrique du Sud | 3,7 | 4,3 | 4,6 | 1,6 | N.C. |
| <u>Encours du service de la dette</u> | | | | | |
| Ensemble de l'Afrique | 44,1 | 39,8 | 39,8 | 38,3 | N.C. |
| Afrique du Nord | 23,1 | 18,4 | 18,5 | 18,1 | N.C. |
| Afrique sub-saharienne ^c | 21,0 | 21,4 | 21,3 | 19,3 | 17,7 |
| <u>Ratio dette/PIB (en pourcentage)</u> | | | | | |
| Ensemble de l'Afrique | 67,1 | 65,8 | 66,1 | 71,6 | 65,3 |
| Afrique du Nord | 66,8 | 67,9 | 62,8 | 65,4 | 72,0 |
| Afrique sub-saharienne ^c | 67,3 | 64,2 | 68,5 | 76,0 | N.C. |
| Afrique sub-saharienne ^b | 102,1 | 98,9 | 107,9 | 126,0 | 120,4 |
| Afrique du Sud | 15,8 | 14,3 | 13,2 | 14,5 | 13,4 |
| <u>Ratio dette/exportations de biens et services (en pourcentage)</u> | | | | | |
| Ensemble de l'Afrique | 223,3 | 216,7 | 228,0 | 231,3 | 249,6 |
| Afrique du Nord | 222,1 | 210,7 | 215,1 | 223,6 | 265,4 |
| Afrique sub-saharienne ^c | 224,1 | 220,8 | 237,2 | 236,2 | N.C. |
| Afrique sub-saharienne ^b | 310,5 | 312,7 | 338,7 | 334,2 | 358,4 |
| Afrique du Sud | 61,3 | 56,3 | 51,3 | 55,3 | 55,9 |
| <u>Ratio service de la dette/exportations de biens et services (en pourcentage)</u> | | | | | |
| Ensemble de l'Afrique | 22,1 | 21,1 | 21,4 | 19,5 | N.C. |
| Afrique du Nord | 29,4 | 28,8 | 29,7 | 31,1 | 19,8 |
| Afrique sub-saharienne ^c | 17,3 | 15,9 | 15,5 | 12,0 | N.C. |
| Afrique sub-saharienne ^b | 19,4 | 16,5 | 14,8 | 15,5 | 19,4 |
| Afrique du Sud | 13,3 | 14,7 | 15,9 | 5,8 | N.C. |

Source : Estimations du secrétariat de la CEA fondées sur diverses sources, notamment les Tableaux de la dette internationale 1994-1995 de la Banque mondiale et Perspectives de l'économie mondiale 1996.

^a Y compris le Soudan.

^b Non compris l'Afrique du Sud.

^c Y compris l'Afrique du Sud.

D. Évolution de l'aide publique au développement

38. Entre 1973 et 1992, le montant total de l'aide publique au développement (APD) octroyée à l'ensemble des pays en développement est resté remarquablement stable : il s'est maintenu entre 0,32 et 0,34 % du PNB des donateurs. Par contre, en 1993 et 1994, il est tombé en dessous de la barre des 0,3 % du PNB, ce qui marque un nouveau dérapage inquiétant par rapport à l'objectif des 0,7 % arrêté par l'ONU.

39. Alors qu'il atteignait 25 milliards de dollars en 1990, le volume de l'APD est tombé à moins de 21 milliards en 1993. En analysant l'origine des montants nets versés au titre de l'APD (voir le tableau 6), on constate une sérieuse diminution des ressources fournies par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), dont la plupart connaissent des difficultés économiques. La situation des pays arabes de la région du Golfe, principaux donateurs parmi les membres de l'OPEP, a également connu une nette dégradation sur les plans économique et financier. Ce nouvel état de choses a entraîné une réduction substantielle du volume total de l'APD.

40. Ces quatre dernières années, l'APD a constitué la plus grande part de l'aide extérieure fournie à la plupart des pays d'Afrique, en particulier aux pays d'Afrique sub-saharienne (voir le tableau 7), qui ont reçu chaque année à ce titre plus de 17 milliards de dollars. Si l'APD apportée à l'Afrique du Nord a diminué, c'est essentiellement en raison des difficultés financières rencontrées par les pays de l'OPEP. La diminution du volume total de l'APD suscite de toute évidence de graves préoccupations, surtout pour les pays d'Afrique sub-saharienne qui n'attirent que peu de capitaux privés. Cependant, les pays les moins avancés du continent, qui dépendent le plus de l'APD, ont été les moins touchés.

Tableau 6

Montant total net de l'aide publique au développement fournie aux pays d'Afrique membres de la Banque africaine de développement entre 1990 et 1993

(En millions de dollars des États-Unis)

| | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|--|----------|----------|----------|----------|
| Toutes sources confondues | 24 588,2 | 24 058,7 | 23 674,8 | 20 261,9 |
| Pays membres du CAD | 15 045,8 | 15 618,5 | 15 189,0 | 12 539,7 |
| Pays membres de l'OPEP | 3 072,2 | 1 068,6 | 561,5 | 481,3 |
| Organismes multilatéraux | 6 246,7 | 7 081,1 | 7 706,6 | 7 087,7 |
| Dont : | | | | |
| BAD | 594,7 | 612,4 | 662,7 | 666,7 |
| IDA | 1 901,0 | 1 924,0 | 2 011,8 | 2 149,7 |
| Organisations de pays arabes membres de l'OPEP | 59,6 | 166,2 | 217,7 | 153,2 |

Source : OCDE, Paris, janvier 1995.

Tableau 7

Montant net de l'aide publique au développement fournie aux différentes
sous-régions de l'Afrique entre 1990 et 1993

(En millions de dollars des États-Unis)

| Sous-région | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Afrique du Nord | 7 193 | 6 988 | 5 428 | 3 444 |
| Afrique subsaharienne | 17 452 | 17 162 | 18 755 | 17 582 |
| Autres | 491 | 532 | 520 | 428 |
| Total | 25 136 | 24 682 | 24 703 | 21 454 |
| Total (aux prix de 1992) | 27 574 | 26 166 | 24 703 | 21 890 |

Source : OCDE, Coopération au développement, Rapport de 1994, Paris, 1995.

41. Les composantes bilatérale et multilatérale de l'APD fournie à l'Afrique ont évolué différemment.

42. L'APD bilatérale, qui est prioritaire pour les donateurs et dont l'aide conditionnelle représente la plus grande partie, a fortement chuté. Par le passé, cette aide a pris la forme d'une aide déguisée à l'exportation et a été accompagnée d'investissements privés dans la mesure où elle servait de garantie pour la plupart des gros contrats, notamment ceux qui concernaient la mise en place de l'infrastructure économique. L'Amérique latine et l'Asie, qui, contrairement à l'Afrique, présentent des perspectives sûres et offrent de bonnes garanties aux investisseurs privés, en sont les principaux bénéficiaires.

43. Le volume des dons reçus au titre de l'APD a fortement diminué lui aussi. Entre 1993 et 1994, le Nigéria et le Zimbabwe ont tous deux vu les dons dont ils bénéficiaient diminuer de 230 millions de dollars. Les nouvelles orientations adoptées par les pays donateurs en ce qui concerne l'aide bilatérale traduisent une volonté d'amener les pays d'Afrique à se prendre en charge et à faire face à leurs responsabilités.

44. L'APD multilatérale, c'est-à-dire l'ensemble des contributions versées aux organisations internationales, a évolué différemment. Ces dernières années, l'Afrique s'est beaucoup appuyée sur l'aide multilatérale, dont le volume est passé de 6,2 milliards de dollars en 1990 à 7,1 milliards en 1993. Les principaux donateurs ont été le système des Nations Unies, l'Union européenne, le Groupe de la Banque africaine de développement et l'IDA.

45. Par l'intermédiaire de la BAD, du Fonds africain de développement (FAD) et du Nigeria Trust Fund, le Groupe de la Banque africaine de développement a entrepris de remédier, à l'échelle du continent, au fait que les pays étaient incapables de mobiliser des sommes importantes au titre de l'investissement étranger direct, de sorte qu'ils puissent obtenir des ressources à des conditions de faveur, ce qui leur est de plus en plus difficile sur le plan international. Grâce à des prêts à l'ajustement, le Groupe a, dans une certaine mesure, appuyé les réformes économiques et institutionnelles entreprises par

/...

nombre de ses membres. L'assistance ainsi fournie, qui se chiffrait à 1,8 milliard de dollars en 1990, est passée à 2,3 milliards en 1994.

46. Depuis le début des années 90, le système des Nations Unies est la première source d'assistance financière extérieure pour l'Afrique, principal bénéficiaire de son aide. Le volume des ressources qu'il fournit (sous forme d'aide au développement et de prêts, notamment à des conditions de faveur) est resté relativement stable.⁶

Tableau 8

Ressources fournies à l'Afrique par le système des Nations Unies entre 1991 et 1993

(En millions de dollars des États-Unis)

| | 1991 | 1992 | 1993 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|
| Aide au développement | 2 184 | 2 456 | 2 320 |
| Prêts à des conditions de faveur | 2 039 | 2 099 | 2 263 |
| Prêts | 1 198 | 876 | 868 |
| Total | 5 421 | 5 431 | 5 451 |

Source : "Financial resource flows to Africa from the organizations of the United Nations system", document de travail No 3 établi par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, 1994.

47. Sur l'ensemble des dépenses des organismes des Nations Unies en Afrique, celles consacrées à l'aide au développement dans les budgets des principaux organismes de secours – Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) – ont globalement augmenté (voir le tableau 9), alors que les ressources allouées au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux autres organisations davantage axées sur le développement ont diminué.

Tableau 9

Part des secours d'urgence dans l'aide au développement fournie par le système des Nations Unies à l'Afrique entre 1991 et 1993

(En pourcentage)

| | 1991 | 1992 | 1993 |
|--------|------|------|------|
| HCR | 13 | 11 | 14 |
| PAM | 37 | 42 | 40 |
| UNICEF | 11 | 12 | 14 |
| Total | 61 | 65 | 68 |

Source : "Financial resource flows to Africa from the organizations of the United Nations system", document de travail No 3 établi par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, 1994.

48. Les secours d'urgence, dont le volume devrait continuer d'augmenter, ne représentent qu'une assistance à court terme fournie au détriment de l'aide au développement. Ce dont les pays d'Afrique ont véritablement besoin est un financement à long terme qui permette au continent de parvenir à une croissance économique auto-entretenu et de s'attaquer lui-même aux problèmes qui rendent nécessaires l'apport de secours d'urgence.

IV. CONCLUSIONS

49. Malgré les efforts déployés par les pays d'Afrique pour mieux utiliser l'APD et le souci d'appuyer le développement du continent affiché par les pays développés, le volume total de l'APD fournie à l'Afrique est retombé, depuis le début des années 90, à environ 20 milliards de dollars. Ce montant est de loin inférieur à l'objectif fixé dans le nouvel Ordre du jour, soit 30 milliards de dollars et une croissance de 4 % par an.

50. Même si l'on ne dispose pas de données précises sur l'évolution de la situation de certains pays en 1994-1995, ni sur les tendances des années précédentes, on peut dire que, quatre années après l'adoption du nouvel Ordre du jour, les divers objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources financières aux fins du développement n'ont été que partiellement atteints. Malgré les sacrifices que plusieurs pays ont consentis pour mettre en oeuvre des réformes politiques, économiques et sociales, la situation générale, en 1996, peut se résumer comme suit : a) les taux d'épargne et d'investissement sont restés faibles; b) les termes de l'échange se sont détériorés et le volume des échanges entre les pays du continent n'a que peu augmenté; c) en ce qui concerne l'investissement étranger direct, les paramètres dont il dépend ne se sont pas suffisamment améliorés pour que l'Afrique soit démarginalisée; d) l'encours de la dette n'a pas diminué et, bien que le service de la dette soit assuré et que son montant se soit stabilisé aux alentours des 28 milliards de dollars, celui-ci reste trois fois supérieur au plafond recommandé dans le nouvel Ordre du jour; e) l'APD est en déclin : voisine des 20 milliards de dollars au début des années 90, elle a été inférieure de 10 milliards au minimum recommandé.

51. Dans une étude sur les ressources financières nécessaires au développement de l'Afrique dans les années 90, fondée sur un modèle de croissance portant sur la période à partir de 1993⁷, la CEA prévoyait, début 1993, que le taux de croissance du PIB atteindrait 6 % en 2005. Cependant, la réalité dément aujourd'hui les hypothèses faites à l'époque, et donc les conclusions tirées. Il était prévu que le taux de croissance moyen du PIB serait de 2,2 % en 1993 et atteindrait 4,1 % en 1998; or, il n'a été que de 1,1 % en 1993.

52. Des taux de croissance de 3,4 % et de 4,5 % ayant été enregistrés en 1994 et 1995, on peut espérer que les tendances futures confirmeront les prévisions. Quoique le déficit de la balance commerciale, dont on prévoyait qu'il passerait de 9,5 milliards de dollars à 34,8 milliards en 1998, n'ait été que de 6 milliards en 1993 et de 8 milliards en 1994, le volume des exportations et des importations a été inférieur de 10 milliards de dollars aux prévisions tirées des modèles. En outre, les termes de l'échange se sont gravement détériorés. Le montant de l'investissement étranger direct, dont on estimait qu'il atteindrait 7,1 milliards de dollars en 1993 et 8,9 milliards en 1998, est resté inférieur à 4 milliards de dollars en 1993 et 1994. Les mesures attendues pour

endiguer l'encours de la dette et ramener progressivement les montants dus au titre du service de la dette au niveau où ils étaient au moment du lancement du nouvel Ordre du jour n'ont pas été adoptées; les montants effectivement payés ont diminué, mais l'encours a augmenté, ce qui rendra le problème plus grave encore à l'avenir.

53. Ni le manque de volonté ni l'insuffisance des efforts ne sont la cause de ces difficultés, mais bien le fait que les pays d'Afrique et la communauté internationale n'appliquent pas des mesures concrètes plus persistantes. S'il est vrai que c'est avant tout aux pays d'Afrique de consentir le plus gros des efforts qu'exige leur développement, en y consacrant en priorité leurs propres ressources financières, la rigidité de l'environnement économique international, les difficultés économiques internes et la tiédeur avec laquelle certains créanciers envisagent l'adoption de mesures radicales constituent autant d'obstacles à la mobilisation de ressources financières et au développement de l'Afrique. La plupart des pays du continent seront incapables de mettre en oeuvre les réformes économiques indispensables à leur développement s'ils ne parviennent pas à dégager davantage de ressources financières internes et externes. D'autre part, ni l'Afrique, ni la communauté internationale ne peuvent se permettre d'assister une fois de plus à l'échec d'une initiative internationale en faveur du redressement socio-économique du continent et de son développement.

Notes

¹ Conseil économique et social, Rapport annuel de 1995, Supplément No 18 (E/1995/38).

² Ibid., 1994, Supplément No 18 (E/1994/38).

³ Robert G. Kind et Ross Levine, "Finance and Growth: Schumpeter might be right", Quarterly Journal of Economics, vol. 108, août 1993.

⁴ Voir "L'investissement étranger direct en Afrique", CNUCED 1995, Études d'actualité, série A, No 28.

⁵ Report on Africa's external debt situation, p. 18. Contact Group on Africa's (external) debt, Secrétariat commun de l'OUA, de la CEA et de la BAD, 1994.

⁶ "Financial resources flows to Africa from the organizations of the United Nations system", document de travail No 3 établi par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, 1994.

⁷ Strategies for financial resource mobilization for Africa's development in the 1990s (E/ECA/CM.19/5), février 1993, CEA.

BIBLIOGRAPHIE

1. Rapport économique sur l'Afrique (1993, 1994, 1995), Commission économique pour l'Afrique (CEA).
2. Développement du secteur informel en Afrique, Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, ONU, 1994.
3. Relance de l'investissement privé en Afrique : politiques, stratégies et programmes, E/ECA/CM.21/7, mars 1995, CEA.
4. Capacités cruciales pour la mobilisation et la répartition rationnelle des ressources financières intérieures et extérieures, E/ECA/CM.20/11, mars 1994, CEA.
5. Strategies for financial resources mobilization for Africa's development in the 1990s, E/ECA/CM.19/5, février 1993, CEA.
6. Rapport sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, E/ECA/CM.20/3, avril 1994, CEA.
7. Comité de la planification du développement, Rapport sur la vingt-neuvième session, janvier 1994, Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 2 (E/1994/22).
8. International Finance Corporation (IFC), Trends in private investment in developing countries, 1995 - Jack D. Glen, Mariusz A. Sumlinski, Banque mondiale, 1995.
9. Mechanisms for stabilizing the export earnings of African countries (International Commodity Agreements and Commodity Exchanges), E/ECA/TRADE/192/19, CEA.
10. Study on prospects for financial flows to Africa, S.O. SY, CEA, 1992.
11. Manuel de l'Aide au Développement - Principes du CAD pour une aide efficace, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 1992.
12. The ADB Group in the 1990s: Operational programme for 1992-1996 and beyond, Banque africaine de développement (BAD), 1992.
13. Debt alleviation by the Paris Club: Recent developments and prospects, Ann Vourc'h, OECD Development Centre, juin 1992.
14. Robert G. King and Ross Levine - Finance and Growth: Schumpeter might be right: Quarterly journal of economics, vol. 108, août 1993.
15. Foreign Direct Investment in Africa, Current studies, série A, No 28, CNUCED, 1995.

16. Report on Africa's external debt situation. Contact Group on Africa's external debt. Secrétariat commun de l'OUA, de la CEA et de la BAD, 1994.

17. Discussion Forum on the financing of development in Africa, E/ECA/TRADE, 1994/1, CEA.

18. Report on new initiatives to solve Africa's debt problem. TRADE/1993/13, CEA.

19. Financial resource flows to Africa from the organizations of the United Nations system, Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, document de travail No 3, 1994.

20. Anticipated impact of the Uruguay Round agreements on African economies: A Preliminary study, TRADE/1994/7, CEA.

21. Report on the Economic and Social Situation in Africa 1996, E/ECA/CM.22/4, CEA, 1996.

22. Perspectives de l'économie mondiale : 1996, Banque mondiale.
